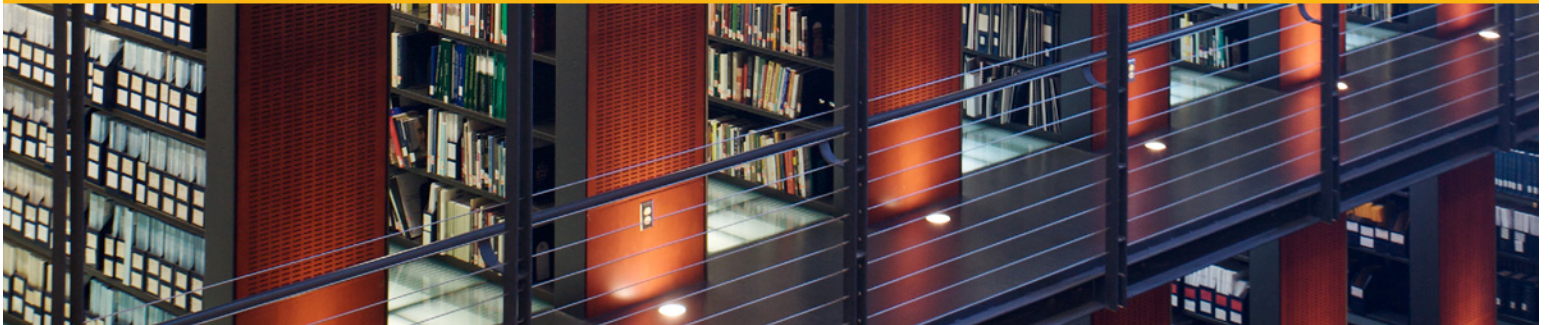




BIBLIOTHÈQUE *du* PARLEMENT

LIBRARY *of* PARLIAMENT

ÉTUDE GÉNÉRALE



Le gouvernement du Canada et la finance sociale

Publication n° 2015-140-F
Le 18 décembre 2015

Havi Echenberg

Division des affaires juridiques et sociales
Service d'information et de recherche parlementaires

Les **études générales** de la Bibliothèque du Parlement sont des analyses approfondies de questions stratégiques. Elles présentent notamment le contexte historique, des informations à jour et des références, et abordent souvent les questions avant même qu'elles deviennent actuelles. Les études générales sont préparées par le Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque, qui effectue des recherches et fournit des informations et des analyses aux parlementaires ainsi qu'aux comités du Sénat et de la Chambre des communes et aux associations parlementaires, et ce, de façon objective et impartiale.

© Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Canada, 2015

Le gouvernement du Canada et la finance sociale
(Étude générale)

Publication n° 2015-140-F

This publication is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

1	CONTEXTE.....	1
2	INITIATIVES DU GOUVERNEMENT CANADIEN.....	1
2.1	Budgets fédéraux.....	2
2.2	Préparation du terrain.....	2
2.3	Initiatives de paiement au rendement.....	3
3	EXAMEN DE QUESTIONS RELATIVES À LA FINANCE SOCIALE PAR DES COMITÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.....	4
3.1	Comité permanent des finances.....	4
3.2	Comité permanent de la sécurité publique et nationale.....	5
3.3	Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.....	6
4	CONCLUSION.....	6

LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LA FINANCE SOCIALE

1 CONTEXTE

Avant l'ouverture de la 42^e législature, le premier ministre a fait parvenir au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social ainsi qu'à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail des lettres de mandat dans lesquelles il leur demandait, entre autres, de mettre au point une stratégie d'innovation sociale et de finance sociale¹.

La notion d'« innovation sociale » se rapporte à « des idées éprouvées qui visent à répondre à des besoins pressants et non satisfaits, au moyen de nouvelles connaissances et stratégies² ». On peut estimer qu'à l'étape de l'élaboration, l'innovation sociale comporte trois phases.

Vient d'abord la naissance d'une idée qui, à la fois, cerne un besoin et propose une façon d'y répondre; puis l'application de cette idée à petite échelle, à titre de projet pilote. Enfin, si les résultats sont probants, le processus d'innovation passe à la troisième phase, où le projet peut être développé, reproduit, adapté ou franchisé³. C'est à cette phase que l'on a souvent recours à la finance sociale.

La finance sociale peut être décrite comme un investissement effectué afin d'obtenir, d'une part, un effet bénéfique et quantifiable sur la société ou l'environnement et, d'autre part, un rendement économique. Le titre du rapport qu'a rédigé le Groupe d'étude canadien sur la finance sociale, *La mobilisation de capitaux privés pour le bien collectif*⁴, résume le principe. L'investissement privé peut prendre la forme de prêts à court ou à moyen terme, d'obligations, d'hypothèques ou de placements de capital de risque⁵ destinés à des fournisseurs de services, comme des organismes de bienfaisance enregistrés, des organismes sans but lucratif, des sociétés coopératives ou des entreprises sociales⁶ qui offrent des services sociaux et environnementaux⁷.

La finance sociale n'est pas un nouveau concept. Toutefois, son application à des problèmes sociaux traditionnellement pris en charge par le secteur public est un phénomène relativement récent. Certains soutiennent que la complexité de ces problèmes, conjuguée aux restrictions budgétaires, a créé un vide que la finance sociale peut combler⁸ en proposant de nouvelles approches pour l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'initiatives visant à s'attaquer à ces difficultés.

Le présent document porte sur la finance sociale au Canada, à l'échelon fédéral, et décrit les initiatives lancées par le gouvernement canadien ainsi que les études réalisées par les comités parlementaires.

2 INITIATIVES DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Précisons tout d'abord que plusieurs gouvernements provinciaux ont mis en place ou envisagent de mettre en place des modèles de finance sociale, y compris des variantes d'obligations à impact social. Ainsi, l'Alberta s'est dotée d'un Social

Innovation Fund⁹, l'Ontario a élaboré un projet pilote d'obligations à impact social¹⁰ et la Saskatchewan a nommé une secrétaire parlementaire chargée des obligations à impact social¹¹. À l'échelon fédéral, le gouvernement a manifesté pour la première fois un intérêt pour la finance sociale dans le budget de 2011 et est revenu sur la question dans les budgets subséquents. Il a lancé en 2012 un « appel d'idées » sur la finance sociale et a tenté depuis quelques expérimentations mettant à l'essai des approches de la finance sociale. Nous décrivons ci-dessous chacune de ces étapes des initiatives du gouvernement fédéral dans le domaine.

2.1 BUDGETS FÉDÉRAUX

Dans le budget de 2011, le gouvernement a laissé entendre qu'il envisageait de nouvelles méthodes de financement dans le contexte des partenariats gouvernementaux-communautaires¹². Le budget de 2012 prévoyait que « le gouvernement continuera d'étudier l'utilisation de mécanismes de financement des entreprises sociales pour encourager encore plus la mise en place de partenariats entre le gouvernement et les collectivités¹³ ». Dans le budget de 2014, le gouvernement a annoncé qu'il « continuera de collaborer avec les chefs de file du secteur des organismes à but non lucratif et du secteur privé afin d'examiner les possibilités offertes par les initiatives de finances sociales¹⁴ ».

Enfin, dans le budget de 2015, le gouvernement a annoncé « la mise en œuvre d'une initiative des accélérateurs de finances sociales pour favoriser l'élaboration de propositions de finances sociales prometteuses¹⁵ ». Cette initiative vise à « faire en sorte que les propositions de finance sociale prometteuses soient prêtes à recevoir des investissements, qu'elles attirent les investisseurs du secteur privé et concrétisent les propositions des entrepreneurs sociaux », ainsi qu'à amener « plus rapidement les projets de finance sociale prometteurs à un état de préparation plus propice aux investissements¹⁶ ».

2.2 PRÉPARATION DU TERRAIN

En novembre 2012, la ministre de Ressources humaines et Développement des compétences Canada¹⁷ a lancé un appel d'idées sur la finance sociale; on sollicitait « des idées sur la manière dont des organismes à but lucratif, des organismes sans but lucratif, des organismes caritatifs, des fondations et des particuliers peuvent financer des programmes visant à aider des familles, des aînés et des personnes à risque au Canada¹⁸ ». La ministre faisait savoir que l'objectif consistait à aider le gouvernement « à trouver de futurs partenaires et à nous indiquer comment nous pouvons modeler nos programmes actuels de façon à mieux soutenir l'innovation sociale¹⁹ ».

En mai 2013, la ministre a présenté un rapport fournissant, à titre d'exemples, des renseignements détaillés sur 15 des 150 réponses reçues et décrivant l'expérience de la finance sociale dans d'autres administrations²⁰. Le rapport précisait en outre que le gouvernement fédéral s'engageait, à court terme, à prendre des mesures ayant pour but d'« approfondir la discussion », d'« établir des liens entre les partenaires », d'« affiner les concepts » et de « développer des outils²¹ ».

« Pour appuyer les nombreux FIFS [fonds d'investissement en finance sociale] au Canada », Emploi et Développement social Canada a commandé un rapport dont l'objet était d'examiner, à partir d'études de cas, les pratiques exemplaires en matière d'investissement en finance sociale²². Le rapport en question, intitulé *Huit pistes : L'investissement d'impact dans les collectivités canadiennes*²³, a été publié en mai 2014.

Comme il a été mentionné plus haut, le gouvernement s'est engagé, dans le budget de 2015, à mettre en œuvre une initiative d'accélérateur de finance sociale. Celle-ci cherche « à développer et à mettre en application des compétences pratiques et de l'expertise par l'intermédiaire de services de courtage et de consultation, de mentorat, d'occasions de réseautage et de présentations à des investisseurs sur une courte période, en vue d'accélérer le développement des idées novatrices²⁴ ».

Publié le 5 juin 2015, l'« Énoncé de travail » lié à ce projet prévoit que jusqu'à trois contrats seront octroyés afin d'établir des accélérateurs de finance sociale dans trois régions : les provinces de l'Ouest (et les territoires), l'Ontario, ainsi que le Québec et les provinces de l'Atlantique²⁵. Le document décrit comme suit les objectifs de ces contrats :

[L]e contractant travaillera avec des organisations qui élaborent et mettent en œuvre des activités visant à améliorer les conditions économiques et sociales au Canada et qui souhaitent obtenir du financement au moyen de la finance sociale [...] ou avec des personnes qui veulent lancer de telles organisations²⁶.

Selon l'énoncé de travail, cette initiative a pour but « de concevoir des projets novateurs prêts pour l'investissement. À cette fin, le contractant devra : a) offrir des services de développement des affaires afin de renforcer la capacité des participants; et b) mettre en relation les participants avec des investisseurs potentiels²⁷ ».

Après avoir mené à bien plusieurs étapes préliminaires décrites dans l'énoncé de travail, chaque contractant devra présenter un « rapport définitif sur les leçons apprises », au plus tard le 23 septembre 2016, et une évaluation finale, au plus tard le 20 novembre 2018²⁸.

2.3 INITIATIVES DE PAIEMENT AU RENDEMENT²⁹

Au moment du budget de 2012, Emploi et Développement social Canada a indiqué que, par l'entremise de dispositions novatrices en matière de financement contenues dans les projets pilotes, il changeait « sa façon d'appuyer les organismes communautaires afin d'améliorer les résultats économiques et sociaux pour les Canadiens³⁰ ». Il a décrit en quoi consistaient ces innovations :

[R]écompenser les organismes qui se sont distingués en mettant en place des ententes de paiement au rendement qui ont recours à de nouvelles approches pour régler les problèmes sociaux; maximiser l'argent des contribuables en le combinant à des contributions de sources autres que gouvernementales pour que les organismes sans but lucratif aient un plus grand impact; faciliter l'accès des organismes communautaires au financement du gouvernement³¹.

En octobre 2013, le ministre de l'Emploi et du Développement social a annoncé les premiers projets pilotes de finance sociale du Canada. Il a avancé que, dans le domaine de l'alphabétisation, ces projets donneront la possibilité « de mettre à l'essai de nouvelles façons de susciter des investissements des employeurs et du secteur privé afin d'aider des Canadiens sans emploi et sous-employés à acquérir les capacités d'écriture dont ils ont besoin pour obtenir les emplois disponibles³² ».

Le *Rapport ministériel sur le rendement* pour l'exercice 2013-2014 fournit plus de détails au sujet de deux projets pilotes. Le premier « mettra à l'essai un modèle d'obligation à impact social et de nouveaux moyens d'inciter les employeurs et le secteur privé à investir pour améliorer les résultats des Canadiens sur le marché du travail³³ »; le deuxième « examinera si des modèles de financement basé sur les résultats (rémunération en fonction des résultats) en matière de compétences essentielles rehausseraient l'efficacité de la prestation de services d'emploi et de formation³⁴ ». Décrites comme des « projets de transformation », ces initiatives devaient aider 2 600 « travailleurs peu qualifiés dans plusieurs administrations à l'échelle du pays³⁵ ». Les fonds nécessaires devaient provenir de la caisse d'assurance-emploi et du Trésor³⁶. À l'heure actuelle, on ne dispose pas d'autres renseignements sur les investisseurs externes, les structures de paiement et les modèles de remboursement.

3 EXAMEN DE QUESTIONS RELATIVES À LA FINANCE SOCIALE PAR DES COMITÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Au cours de la 41^e législature, trois comités permanents de la Chambre des communes ont effectué des études incluant l'examen ou la prise en compte de la finance sociale : le Comité permanent des finances, le Comité permanent de la sécurité publique et nationale, et le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Les prochains paragraphes résument chacun des rapports issus de ces études, y compris leurs recommandations, ainsi que les réponses du gouvernement.

3.1 COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

En 2012-2013, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a mené une étude sur les incitatifs fiscaux pour les dons de bienfaisance. Le rapport présente les commentaires et les propositions des témoins en ce qui concerne des mécanismes de financement novateurs, dont l'investissement d'impact, l'entreprise sociale et les investissements des fondations de bienfaisance dans des approches novatrices (et peut-être moins éprouvées)³⁷. Le Comité a recommandé entre autres « [q]ue le gouvernement fédéral continue d'examiner des instruments de financement social comme moyen de favoriser l'établissement de partenariats entre le gouvernement et les collectivités³⁸ ».

Dans sa réponse au rapport du Comité, le gouvernement s'est engagé à « intensifier » ses efforts en vue de la mise en place de plusieurs des mesures qui y sont recommandées³⁹.

3.2 COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Pour les besoins de son étude réalisée en 2014-2015 sur la finance sociale dans le contexte de la prévention du crime, le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes a entendu des témoignages de spécialistes en prévention du crime et en finance sociale. Une fonctionnaire d'Emploi et Développement social Canada a décrit la manière dont le gouvernement aborde la finance sociale comme « une approche prudente, progressive, pour faire l'essai de la finance sociale de façon à voir où cette approche fonctionnerait le mieux au Canada et à faire des ajustements sur la base des premières leçons apprises⁴⁰ ». Un représentant du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile a dit au Comité qu'il appartient au gouvernement fédéral « d'appuyer l'élaboration et la mise en application d'instruments d'innovation et de financement à vocation sociale⁴¹ ».

Les dix recommandations du Comité visent à étendre l'application de la finance sociale au contexte de la prévention du crime⁴². En voici quelques-unes :

- lancer « un projet pilote sur la prévention du crime mis au point dans le cadre d'un modèle de finance sociale »;
- élaborer des critères de financement intégrant davantage la finance sociale par l'entremise du Centre national de prévention du crime;
- former un comité consultatif chargé de donner des conseils « sur l'élaboration de modèles de finance sociale qui amélioreront les programmes de prévention du crime au Canada »;
- nouer des liens « avec les divers partenaires des modèles de finance sociale, c'est-à-dire les investisseurs, les intermédiaires et les fournisseurs de services »;
- établir des modèles et des feuilles de route en vue de l'application de la finance sociale au domaine de la prévention du crime au Canada.

Dans sa réponse au rapport du Comité, le gouvernement a indiqué que le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile travaille « à l'élaboration d'un projet pilote pour mettre à l'essai l'applicabilité des modèles de finance sociale au domaine de la prévention du crime⁴³ ». Il a précisé toutefois qu'il devra y avoir, à l'étape préliminaire, une analyse des données probantes pour déterminer quels programmes pourraient se prêter à ces modèles de financement, de même qu'un examen des modalités de la Stratégie nationale pour la prévention du crime afin d'« évaluer l'ampleur des changements à apporter pour favoriser l'innovation sociale et la capacité de collaborer avec le secteur privé à la mise en œuvre des modèles de finance sociale⁴⁴ ». Dans son *Rapport sur les plans et les priorités* pour l'exercice 2015-2016, Sécurité publique Canada s'est engagé à entreprendre « des projets pilotes d'entreprise sociale à l'intention des délinquants fédéraux⁴⁵ ».

3.3 COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES HUMAINES, DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

À l'occasion de l'étude sur la finance sociale effectuée par le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, des témoins ont décrit la finance sociale comme un moyen de susciter et d'appuyer des initiatives novatrices permettant de s'attaquer à des problèmes sociaux persistants et complexes; d'autres, toutefois, ont signalé les difficultés associées aux initiatives de finance sociale⁴⁶. Ils ont expliqué, par exemple, qu'il faut pouvoir recueillir et analyser les données pertinentes afin de mesurer les résultats et que, pour conclure une entente de finance sociale, il faut disposer de fonds afin d'obtenir le soutien juridique nécessaire, et posséder une expertise que le personnel et les bénévoles de nombreux organismes sans but lucratif n'ont pas. En plus de ces thèmes, le rapport du Comité traite de la nécessité de mettre en place un cadre réglementaire pour le marché de la finance sociale, de la façon de s'y prendre pour évaluer les effets des initiatives sur la société ainsi que du développement des connaissances et des capacités dans les secteurs public, financier et sans but lucratif⁴⁷.

Le Comité a formulé neuf recommandations, en insistant sur deux points : premièrement, la création d'occasions et d'incitatifs pour favoriser l'investissement privé dans les instruments de finance sociale; deuxièmement, l'élargissement des critères d'admissibilité liés aux possibilités actuelles de contrats avec le gouvernement fédéral, de manière à inclure explicitement les organismes sans but lucratif qui peuvent agir à titre d'intermédiaires ou offrir directement des services⁴⁸. Le Comité a en outre recommandé que le gouvernement explore l'approvisionnement social, continue d'encourager « la collaboration intersectorielle » et élabore une « stratégie nationale sur le développement du marché de la finance sociale au Canada⁴⁹ ».

4 CONCLUSION

Bien que le gouvernement du Canada, jusqu'ici, ait surtout effectué un travail exploratoire sur le plan de sa participation à la finance sociale, Emploi et Développement social Canada ainsi que Sécurité publique Canada ont jeté les bases en vue d'initiatives futures. Au cours de la 41^e législature, trois comités permanents de la Chambre des communes ont recommandé au gouvernement de modifier les règlements fédéraux de façon à inclure et à encourager l'innovation en matière de finance sociale, d'investir afin d'accroître la capacité de tous les intéressés à participer de manière efficace aux ententes de paiement au rendement, et de jouer un rôle de catalyseur en encourageant l'investissement de capitaux privés dans les initiatives de finance sociale.

Les administrations publiques, partout dans le monde et au Canada, concluent des ententes de finance sociale pour la prestation de services publics, et les leçons tirées de ces initiatives éclaireront les prochaines étapes de l'application de la finance sociale par le gouvernement canadien.

NOTES

1. Premier ministre du Canada, [Lettre de mandat du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social](#), s.d.; [Lettre de mandat de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail](#), s.d.
2. Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), [Exploiter le pouvoir de la finance sociale : Réponse des Canadiens à l'Appel national d'idées sur la finance sociale](#), mai 2013, p. 10.
3. Geoff Mulgan, « The Process of Social Innovation », *Innovations: Technology, Governance, Globalization*, vol. 6, n° 2, 2006, p. 153.
4. Groupe d'étude canadien sur la finance sociale, [La mobilisation de capitaux privés pour le bien collectif](#), décembre 2010.
5. La finance sociale est différente des cadeaux et des dons à des organismes de bienfaisance enregistrés, car l'incidence de ces cadeaux et de ces dons n'est généralement pas quantifiée et ne s'assortit d'aucun rendement financier pour le donateur.
6. Une entreprise sociale est une organisation ou une initiative qui atteint des objectifs souhaitables pour la société en appliquant des modèles d'affaires traditionnels. Pour un résumé, voir Susan Manwaring et Andrew Valentine, « [Social Enterprise in Canada](#) », *The 2012 Lexpert/American Lawyer Guide to the Leading 500 Lawyers in Canada*, Thomson Reuters Canada Limited, janvier 2012.
7. Groupe d'étude canadien sur la finance sociale (2010).
8. Voir, par exemple, Ele Pawelski, « [Challenges to Implementing Social Finance Policy in Canada](#) », *The Philanthropist*, 5 mai 2015; et John C. Williams, « Letting Investors Take a Shot at Curing Social Ills », *The Wall Street Journal*, 23 septembre 2014.
9. Gouvernement de l'Alberta, [Putting Alberta's growing savings to work for our future](#), communiqué, 4 mars 2014.
10. Gouvernement de l'Ontario, [Projet pilote d'obligations à impact social en Ontario : démarche d'élaboration et leçons tirées](#), 12 novembre 2015.
11. Gouvernement de la Saskatchewan, [Premier Appoints Legislative Secretary for Social Impact Bonds](#), communiqué, 1^{er} avril 2015.
12. Gouvernement du Canada, [La prochaine phase du Plan d'action économique du Canada : Des impôts bas pour stimuler la croissance et l'emploi](#), 6 juin 2011, p. 150.
13. Gouvernement du Canada, [Emplois, croissance et prospérité à long terme : Le Plan d'action économique de 2012](#), 29 mars 2012, p. 196.
14. Gouvernement du Canada, [Sur la voie de l'équilibre : Créer des emplois et des opportunités](#), 11 février 2014, p. 248.
15. Gouvernement du Canada, [Un leadership fort : Un budget équilibré et un plan axé sur des impôts bas pour favoriser l'emploi, la croissance et la sécurité](#), 21 avril 2015, p. 304.
16. Emploi et Développement social Canada (auparavant RHDC), [Finance sociale](#).
17. Il est à noter que ce ministère a changé d'appellation plusieurs fois au cours des dernières années. Les deux derniers noms sont Ressources humaines et Développement des compétences Canada, suivi d'Emploi et Développement social Canada.
18. Emploi et Développement social Canada, *Finance sociale*.
19. RHDC, [Appel national d'idées sur la finance sociale](#).
20. RHDC (2013).

21. *Ibid.*, p. 32.
22. Emploi et Développement social Canada, *Finance sociale*.
23. National Impact Investment Practitioners of Canada, en partenariat avec Emploi et Développement social Canada, [Huit pistes : L'investissement d'impact dans les collectivités canadiennes](#), mai 2014.
24. Emploi et Développement social Canada, [Initiative de l'accélérateur de finance sociale](#).
25. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, « [Énoncé de travail](#) », *Accélérateur de finance sociale*, p. 1.
26. *Ibid.*
27. *Ibid.*
28. *Ibid.*, p. 14.
29. Service Canada décrit les initiatives de paiement selon le rendement comme étant celles où « les versements de fonds dépendent de la réussite des cibles de performance prédéterminées et/ou des résultats ». Voir Service Canada, [Financement : Fonds d'intégration pour les personnes handicapées \(FI\)](#).
30. Emploi et Développement social Canada, *Finance sociale*.
31. *Ibid.*
32. Gouvernement du Canada, [L'honorable Jason Kenney prononce un discours liminaire lors du Forum mondial des entreprises sociales](#), allocution prononcée à l'occasion du Forum mondial des entreprises sociales, Calgary, 3 octobre 2013.
33. Emploi et Développement social Canada, [Rapport ministériel sur le rendement de 2013-2014](#).
34. *Ibid.*
35. RHDCC, « [Tableaux de renseignements supplémentaires](#) », *Rapport ministériel sur le rendement de 2012-2013*, 2013.
36. Commission de l'assurance-emploi du Canada, [Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi 2012-2013](#), mars 2014, p. 195.
37. Chambre des communes, Comité permanent des finances, [Incitatifs fiscaux pour les dons de bienfaisance au Canada](#), 1^e session, 41^e législature, février 2013, p. 22 et 23.
38. *Ibid.*, p. 28.
39. L'honorable James M. Flaherty, ministre des Finances, [Réponse du gouvernement au quinzième rapport du Comité permanent des finances de la Chambre des communes intitulé Incitatifs fiscaux pour les dons de bienfaisance au Canada, déposé le 11 février 2013](#).
40. Chambre des communes, Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU), [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 15 mai 2014, 1540 ([Siobhan Harty, directrice générale, Direction de la politique sociale, Division de la politique stratégique et recherche, ministère de l'Emploi et du Développement social](#)).
41. SECU, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 1540 (Shawn Tupper, sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion des urgences et des programmes, ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile).
42. SECU, [Finance sociale dans le cadre de la prévention du crime au Canada](#), 2^e session, 41^e législature, février 2015, p. 20 à 22.

43. L'honorable Steven Blaney, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, [Réponse du gouvernement au neuvième rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes intitulé *Finance sociale dans le cadre de la prévention du crime au Canada*, déposé le 16 février 2015.](#)
44. *Ibid.*
45. Sécurité publique Canada, [2015-2016 Rapport sur les plans et les priorités](#), 2015, p. 11.
46. Chambre des communes, Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, [Exploration du potentiel de la finance sociale au Canada](#), 2^e session, 41^e législature, juin 2015, p. 4.
47. *Ibid.*, p. 1.
48. *Ibid.*, p. 51 et 52.
49. *Ibid.*